



Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 180326-10)

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-six du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENT EXCUSÉ	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Emmanuel ALZURI, Maire – M. Marc BÉRARD, Mme Maryse SANPONS, M. Francis TAMBOURINDEGUY, Mme Marie- Isabel ETCHEMENDY, M. Gérard GOYA, Mme Isabelle CHARRITTON, M. Pierre ESPILONDO, Adjoints - M. Christian BORDENAVE, Mme Muriel DA SILVA, M. Marc CAMPANDEGUI, Mme Anne-Marie LASAGA, Mme Françoise ELMON, M. Marc BIDEGAIN, M. Thierry CAILLAUD, Mme Stéphanie MICHEL, Mme Marion CAMPOMANES, Mme Audrie GUINLAT, M. Michel LAMARQUE, M. Denis LUTHEREAU, M. Albert DARRIBAT.	Mme Claire DARCEL à Mme Muriel DA SILVA ; Mme Florence POEYUSAN à Mme Maryse SANPONS ; M. Manuel PORTET à M. le Maire ; M. Marc MESSINA à M. Marc Bérard ; Mme Emmanuelle ERDOCIO à Mme Anne-Marie LASAGA ; Mme Fabienne LAUTIER-ROY à Mme Stéphanie MICHEL, M. Christophe GARCIA à Mme Marie-Isabel ETCHEMENDY; Mme Stéphane PERONNIN à M. Denis LUTHEREAU		Mme Audrie GUINLAT

OBJET :

RÉVISION DES TARIFS DE DROITS DE PLACE DES MARCHÉS DE PLEIN AIR

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du réaménagement de la place Sauveur Atchoarena, il a été décidé de lancer une réflexion globale afin de prendre en compte le nouvel espace et proposer des pistes d'amélioration de la gestion actuelle des marchés.

Ainsi, la future place proposera des bornes permettant aux commerçants de bénéficier de branchements électriques et d'une arrivée d'eau, la fourniture de fluide restant gratuite.

La réflexion a également été menée sur les tarifs des droits de place, la dernière fixation datant de 2012. Les objectifs étant multiples :

- asseoir le marché des quatre saisons,
- valoriser le marché fermier Bidart'Eko - *Bidart'Eko etxaldeko merkatua*
- maintenir une recette budgétaire équivalente.

Après une analyse comparative avec les tarifs proposés par les communes voisines, il est apparu que les tarifs pratiqués pour notre marché fermier étaient supérieurs à ceux fixés pour des marchés aux producteurs équivalents, alors même que ceux proposés pour notre marché nocturne étaient bien inférieurs à ceux fixés pour les marchés avoisinants. Une marge de manœuvre s'est donc dessinée pour répondre aux objectifs ci-dessus exposés.

Ainsi, Monsieur le Maire propose l'actualisation de ces tarifs à compter du 1^{er} octobre 2018 pour le marché des quatre saisons et à compter du 1^{er} juillet 2018 pour les marchés fermier et nocturne de la façon suivante :

	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs
Marché des quatre saisons		
Abonné à l'année	1€/ml	0,83€/ml
Abonné semestriel	5€/ml	5€/ml
Volant	10€/ml	10€/ml
Marché fermier (réservé aux producteurs locaux)	10€/ml	15€/ml
Marché nocturne (non alimentaire)	15€/ml	8,75€/ml

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de fixer les tarifs de droits de place des marchés de plein air comme exposés ci-dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 29/03/18
et publication ou notification du 31/04/18

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de BIDART
Numéro de l'acte	180326-10
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Objet de l'acte	Fixation des tarifs de droit de place des marchés de plein air
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-216401257-20180326-180326-10-DE
Date de transmission de l'acte	29/03/2018
Date de réception de l'acte	29/03/2018